
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rétablissement de la continuité écologique sur le cours d'eau de l'Eaulne
déversoir du Sauchay

Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Eaulne
et des bassins versants côtiers adjacents

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 7 février 2014, une enquête publique a été prescrite du **lundi 10 mars au jeudi 10 avril 2014 inclus**, sur la demande présentée par le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Eaulne et des bassins versants côtiers adjacents – 24, rue du général de Gaulle - 76666 Londinières, pour obtenir la déclaration d'intérêt général du rétablissement de la continuité écologique sur le cours d'eau de l'Eaulne - déversoir du Sauchay sur la territoire des communes de Sauchay et d'Ancourt.

L'autorité compétente pour prendre la déclaration d'intérêt général est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute cette période, tout intéressé pourra consulter le dossier technique et consigner ses observations sur le registre déposé à cet effet dans les mairies précitées aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'exception des jours fériés et chômés.

M. Bernard Héloir, lieutenant de police nationale retraité, est désigné comme commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public aux jours et heures ci-après, dans les mairies de Sauchay les lundi 10 mars 2014 de 15h30 à 18h30, samedi 5 avril 2014 de 9h à 12h et jeudi 10 avril 2014 de 15h30 à 18h30 et d'Ancourt le jeudi 20 mars 2014 de 16h à 18h.

Il a pour suppléant Mr. Alain Stérin, directeur de centre MIDAS retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Sauchay, commune siège de l'enquête.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Sauchay, à l'adresse suivante: mairiesauchay@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la préfecture www.seine-maritime.gouv.fr.

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de M. Valentin Hardier technicien de rivière auprès du syndicat intercommunal du bassin versant de l'Eaulne et des bassins versants côtiers adjacents. (Tél: 02.35.94.97.94 ou 02.35.94.62.52).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de Sauchay et d'Ancourt et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Sauchay et d'Ancourt.